

La Turquie, nouveau hub des migrations clandestines vers l'Europe ?

Fabien Dany

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/anatoli/442>

DOI : 10.4000/anatoli.442

ISSN : 2498-0730

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2012

Pagination : 223-234

ISBN : 978-2-271-07539-0

ISSN : 2111-4064

Référence électronique

Fabien Dany, « La Turquie, nouveau hub des migrations clandestines vers l'Europe ? », *Anatoli* [En ligne], 3 | 2012, mis en ligne le 01 août 2016, consulté le 21 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/anatoli/442> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anatoli.442>

La Turquie, nouveau hub des migrations clandestines vers l'Europe ?

Fabien Dany

Les Européens avaient coutume de considérer la Turquie comme un pays d'émigration, voyant dans les 3 millions de citoyens turcs résidant dans l'Union Européenne¹ une preuve de cette représentation. Même si les Turcs sont le groupe extra-communautaire le plus important en Europe, les changements politiques et sociaux qu'ont connus la Turquie ces trois dernières décennies, ainsi que la modification du contexte géopolitique dans son entourage, ont complètement modifié le paysage des migrations dans ce pays. La Turquie est aujourd'hui devenue majoritairement un pays de transit pour les migrants.

Les pays européens ayant décidé d'insister sur l'aspect sécuritaire dans leur gestion des flux migratoires, nous assistons depuis dix ans à un durcissement des politiques visant à endiguer ces mouvements. L'Espagne et l'Italie ont renforcé la surveillance de leurs côtes, depuis une dizaine d'années. L'Union Européenne (UE) a noué des accords avec les pays du sud de la Méditerranée pour freiner les candidats au départ originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. Ces politiques n'ont pas réussi à mettre fin à l'immigration, mais elles n'ont fait que déplacer ses routes. En 2010, la frontière gréco-turque était devenu la principale porte d'entrée en Europe pour les migrants clandestins, avec environ 90 % des détections d'entrées illégales dans l'espace européen s'effectuant sur cette zone.

La Turquie se retrouve au centre du débat sur l'immigration en Europe depuis sa demande officielle d'accession à l'UE, et de manière plus forte encore depuis que ce pays est devenu une porte d'entrée vers l'Europe.

Dès l'année 2000, les stratégies de partenariat en vue de l'adhésion à l'UE ont mis l'accent sur la maîtrise des flux migratoires et l'engagement contre les migrations illégales. Ce partenariat a engendré une pression sur les politiques turques dans de nombreux domaines, de l'économie aux droits de l'homme

1. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, *Recommandation de la Commission européenne concernant les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion* (COM(2004) 656 final), 6/10/2004

en passant par la gestion des migrations. Soucieuse de se rapprocher de l'Europe, la Turquie a mis en œuvre un certain nombre de réformes demandées par l'UE. En 2011, la conclusion des accords de réadmission, qui permettront de renvoyer les migrants illégaux entrés en Europe via la Turquie, ont mis à jour la façon dont la Turquie se sert du sujet des migrations pour faire avancer ses intérêts vis-à-vis de l'Europe: les négociateurs turcs ont conditionné la signature de l'accord à une libéralisation du régime des visas accordés par les pays de l'UE aux ressortissants turcs.

Cet article vise à éclairer la façon dont l'État Turc se sert des flux migratoires irréguliers traversant son territoire comme un outil lors de négociations stratégiques. Les flux migratoires irréguliers peuvent-ils être utilisés comme leviers de pouvoir servant des stratégies géopolitiques? Afin de mieux comprendre le caractère nouveau de "porte d'entrée vers l'Europe" qu'a acquis la Turquie, il semble nécessaire de se pencher d'abord sur la configuration nouvelle des flux migratoires qui traversent le pays, ses caractéristiques et les raisons expliquant comment la Turquie est devenue la nouvelle plaque tournante des migrations irrégulières vers l'Europe. L'étude du cas des migrants afghans, qui représentent presque 1/4 des populations transitant illégalement par le pays, permettra de découvrir comment l'État turc peut utiliser les flux de migrants comme un outil utilisé dans des rapports de force géopolitiques qui dépassent de loin la simple question de la maîtrise des flux migratoires.

Ampleur du phénomène migratoire en Turquie

L'examen des statistiques présentées par la Turquie donne une idée de l'ampleur du phénomène migratoire. Les sources officielles (Police ou armée Turque), les travaux académiques ou les observations faites par les Organisations non-gouvernementales (ONG) travaillant au contact des migrants en Turquie sont toutes concordantes et constatent une augmentation très importante des migrants irréguliers séjournant en Turquie. De 11 362 personnes irrégulières interpellées en 1995, le chiffre culmine à 95 514 en 2000 pour s'établir à un niveau entre 35 000 et 65 000 personnes par an dans la décennie suivante².

2. TAPIA Stéphane de (dir.), *Les nouvelles configurations de la migration irrégulière en Europe*, Rapport de Conférence, 12 et 13 novembre 2002, Conseil de l'Europe, p. 33-34.

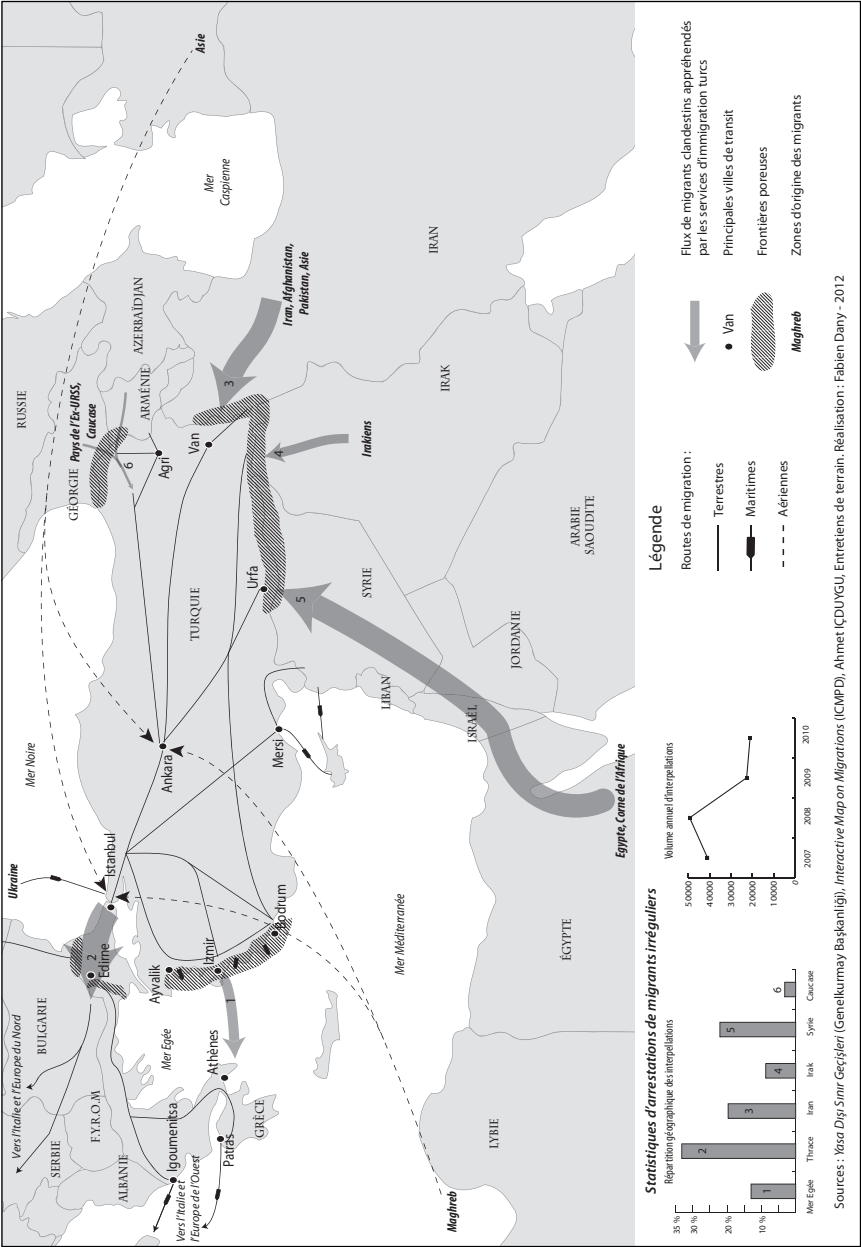
Selon les services de l'État turc, plus de 500 000 clandestins ont été expulsés durant la décennie 1995-2005.

Parallèlement, l'examen des statistiques d'asile accordé par l'État turc ou des régularisations de clandestins montrent que la majorité des migrants arrivant en Turquie ne restent pas dans le pays, qui apparaît presque exclusivement comme un pays de transit. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène.

La Turquie, malgré un redressement spectaculaire de son économie dans les années 2000-2005 et une croissance qui reste plus importante que la plupart des pays européens, ne connaît pas un niveau d'investissement suffisant pour faire diminuer les tensions sur son marché du travail. En 2005, la population au chômage représente 2,5 millions de personnes, auxquelles s'ajoute 1 million en situation de sous-emploi pour une population active de 24 millions de personnes³.

De plus, la Turquie applique une politique très restrictive envers les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le pays, signataire de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés (dite Convention de Genève), qui avait à l'époque été créée pour faciliter l'accueil des exilés du bloc de l'Est, est un des rares pays dans le monde à encore appliquer une "limitation géographique" à cette convention (avec le Congo, Madagascar et Monaco). En conséquence, les réfugiés des pays extérieurs à l'Europe ne sont pas éligibles à recevoir la protection internationale du gouvernement turc. Le système de gestion des demandeurs d'asile est également très contraignant en Turquie. Après le dépôt de leur demande, les migrants sont envoyés dans l'une des quarante "villes satellites", en province, où les demandeurs d'asile doivent attendre que l'État Turc statue sur leur cas ou que le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR) leur trouve un pays d'accueil. Pendant la période d'attente, les migrants doivent pointer à la police de manière hebdomadaire, ils ne peuvent quitter leur ville satellite sans autorisation et ne disposent pas d'un permis de travail. Si leur demande est acceptée, ils sont réinstallés par le HCR dans un pays tiers (États-Unis, Canada, Australie, Pays scandinaves,...). Dans le cas contraire, ils doivent quitter la Turquie. L'État turc délègue la gestion de la question des réfugiés à sa police, faisant ainsi du pays un endroit peu accueillant pour les exilés.

3. İÇDUYGU Ahmet, «A Panorama of the International Migration Regime in Turkey», *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n° 3 | 2006, mis en ligne le 31 décembre 2009, p. 3



Carte 1 : la Turquie, nouvelle plaque tournante des migrations illégales vers l'Europe

Carrefour géographique, favorable au transit migratoire

Le caractère de pays de transit est renforcé par la position géographique de la Turquie. Situé à mi-chemin entre l'Asie centrale et l'Europe, l'Anatolie est un carrefour entre les routes du Moyen-Orient et celles de l'Europe. La Turquie possède plus de 2 600 kilomètres de frontières terrestres avec huit pays et est entourée par des mers de trois côtés. La topographie des frontières est telle qu'elle favorise les passages clandestins ainsi que le recours aux passeurs et facilitateurs. La frontière orientale avec l'Iran, l'Irak ou les républiques du Caucase est montagneuse. À l'ouest, la présence des îles grecques à quelques encablures des côtes turques, et la frontière courant au milieu du fleuve Evros empêchent les migrants de trouver leur chemin tout seuls et rendent plus difficile le travail des gardes-frontières.

L'examen des nationalités d'origine des personnes arrêtées permet d'avoir une meilleure idée des routes migratoires concernées. Si les principaux pays d'origine sont l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan, le Pakistan, la Roumanie, d'autres pays sont plus surprenants, comme l'Ukraine, la Somalie, le Maroc, l'Algérie ou la Tunisie. Les origines des migrants transitant par la Turquie proviennent généralement des pays en crise politique ou en conflit (parfois proches du territoire turc), ou des pays touchés par des crises économiques ou une pauvreté chronique. Leur proximité relative avec la Turquie permet d'expliquer leur présence parmi les flux migratoires. Mais la présence de migrants maghrébins et africains en Turquie est beaucoup plus récente et s'explique par les derniers développements des politiques de gestion des flux migratoires de l'UE. C'est la politique d'externalisation de l'asile, et la mise en place de nouveaux moyens de contrôle des côtes espagnoles et italiennes, qui sont à l'origine de ces déplacements de flux. À partir du sommet européen de Thessalonique en 2003, qui consacre cette politique de délocalisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile à des pays situés en dehors de l'UE, le passage des migrants maghrébins et subsahariens vers l'Espagne ou l'Italie depuis le Maroc ou la Lybie, s'est déplacé de l'autre côté de la Méditerranée. Cette politique d'externalisation de l'asile s'est faite à un moment où la Turquie libéralisait son système de visas dans une optique de rapprochement avec les pays de son voisinage, ou avec des pays musulmans de la Méditerranée. Les Marocains, les Algériens ou les Tunisiens peuvent ainsi se rendre en Turquie, sans visa, et à bord de vols low-cost, sous couvert d'un séjour touristique. Ils peuvent ensuite rester illégalement en Turquie pour tenter de passer en Europe via la Grèce.

Trafic illicite, corruption, source de profit

Sachant que les passeurs demandent entre 2000 et 4000 \$ par migrant⁴, contre des moyens de transport ou de faux papiers, le trafic illicite générerait un revenu de plusieurs centaines de millions d'euros dans le pays, en faisant un véritable secteur économique. Des citoyens turcs profitent de la situation des migrants pour dégager des revenus.

Pour Ahmet Içduygu, les migrations, légales ou illégales, contribuent à toute l'économie de la Turquie orientale⁵. Dans les régions frontalières, au nord vers le Caucase, à l'est vers l'Iran ou au sud-est vers l'Irak et la Syrie, la contrebande a longtemps été considérée comme une profession (2 400 arrestations pour infractions liées au franchissement illégal de frontières sur 1998-2001, dont 2 038 turcs⁶). À Istanbul, les trafiquants doivent organiser le séjour des migrants dans des appartements ou des pensions. Enfin, les zones de sortie du pays profitent également du trafic de migrants. La région de Thrace orientale, aux frontières bulgares et grecques, concentre les routes terrestres. Certains migrants passent le fleuve Evros à gué ou dans de petites embarcations après avoir été amenés d'Edirne ou Istanbul dans des minibus ou des voitures particulières. La situation est similaire sur les côtes égéennes qui concentrent les routes maritimes. Les régions de Bodrum, Izmir, Ayvalik, Kusadasi ont vu passer de larges flux de migrants clandestins, qui prennent la mer discrètement dans les criques de cette côte découpée pour se rendre dans les îles grecques de Samos, Kos, Chios, Lesbos, distantes de quelques kilomètres à peine de la côte turque. Selon nos sources, certains commerçants de ces régions turques ont vu baisser leurs recettes après les opérations de l'Agence Frontex en Mer Égée, qui avaient permis de faire baisser drastiquement les passages maritimes dans ces régions⁷. Selon les chiffres de l'agence européenne de protection des frontières (FRONTEX), les détectations de passages maritimes par l'Égée ont baissés de 72 % en 2009/2010 alors que les détectations augmentaient de 372 % dans la région de Thrace orientale, montrant un net basculement des passeurs sur une route présentant moins de difficultés. Les déplacements

4. Selon des entretiens réalisés sur le terrain par nos soins auprès de migrants et passeurs sur la période 2008-2011.

5. Selon un entretien personnel avec M. Içduygu en décembre 2010.

6. MUTLUER Mustafa, « Les migrations irrégulières en Turquie », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n° 3 | 2003, mis en ligne le 9 juin 2006., p. 12

7. D'après un entretien avec Apostolos Veizis, responsable presse à Athènes pour Médecins Sans Frontières, février 2011.

des migrants irréguliers en Turquie sont facilités par la présence de réseaux lâches et dynamiques de passeurs et facilitateurs locaux opérant sur la quasi-totalité du territoire, qui s'adaptent très rapidement au contexte dans lequel elles évoluent.

Toutes ces activités ne seraient toutefois pas possibles sans le concours d'officiels corrompus. Difficile, en effet, d'imaginer que les passeurs ne disposent pas de nombreux complices au sein des administrations pour transporter plusieurs dizaines de milliers de personnes par an sur des milliers de kilomètres. La corruption est relativement répandue en Turquie : des politiciens, des policiers protègent certains trafics. Des employés de ministères ou d'ambassades peuvent fournir des faux papiers ou des cachets⁸. La corruption génère des mouvements de fonds importants, mais les migrations illicites ont également un autre aspect financier oublié : elles permettent de faire tourner l'économie d'une région.

Migrations irrégulières et politique internationale

Nous venons de voir l'importance nouvelle des migrations irrégulières en Turquie, particulièrement à destination de l'Europe. Au-delà de l'aspect répressif des politiques du gouvernement turc vis-à-vis des migrants irréguliers, étudions à présent la traduction de ces politiques sur le plan international. Nous avons souligné en introduction qu'Ankara avait conditionné la signature des accords de réadmission à l'UE, à une libéralisation du régime des visas à l'encontre des ressortissants turcs désirant se rendre en Europe. L'étude du cas particulier des migrants afghans va nous permettre de mieux comprendre comment l'État turc utilise la question des migrations internationales pour faire avancer ses intérêts en termes de politique et de rayonnement international.

Chaque année depuis le début du xxi^e siècle, les Afghans représentent 10 à 20 % des migrants irréguliers appréhendés en Turquie. Entre 1995 et 2001, le nombre d'Afghans appréhendés a été multiplié par plus de 400. L'apparition des afghans parmi les flux de migrants irréguliers en Turquie a été massive et rapide. Les migrants Afghans sont-ils utilisés par le gouvernement turc pour

8. Ces affirmations ont été confirmées lors d'entretiens avec plusieurs citoyens turcs, soit impliqués indirectement via leurs activités de recherche et de renseignement, soit directement impliqués dans les processus de corruption.

atteindre des objectifs d'influence géopolitique qui dépassent le seul domaine de la gestion des flux de migrants ?

Un petit rappel s'impose. Des populations relativement importantes d'Afghans d'origines ouzbèke, turkmène ou kirghize avaient été accueillies en Turquie, dès le début des années 1980⁹. « Invitées » par le gouvernement turc, qui a ainsi satisfait aux exigences de la convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, Ankara se montre pourtant plus réticent à accueillir des membres d'ethnies non-turcophones. On peut supposer que l'application de l'esprit de la loi sur la nationalité de 1931, accordant des facilités pour obtenir la nationalité turque aux membres de minorités turcophones originaires de toute l'Asie centrale, est une manifestation d'un certain pan-turquisme. Si cet héritage du début du xx^e siècle est encore présent dans la politique étrangère turque, comme le montrent ses ouvertures à la coopération avec les pays turcophones d'Asie centrale, l'attribution du statut de réfugié à des Afghans membres d'ethnies turcophones s'explique aussi par la volonté de choisir des migrants qui s'intégreront plus facilement à la société turque. Le gouvernement turc avait mis en place des politiques spécifiques en termes d'éducation, d'accès à l'emploi et aux services de santé qui avaient bien pour but de faciliter l'intégration de ces nouveaux arrivants. Le même type d'efforts entrepris pour favoriser l'intégration de certains migrants turcophones originaires d'Europe orientale dans les années 1990 semble indiquer que cette politique est liée à la construction de l'État turc moderne, qui s'est historiquement déroulée grâce à la construction d'une identité nationale turque homogène sur les ruines de l'empire ottoman¹⁰.

L'explication du pan-turquisme n'est cependant pas suffisante pour expliquer la réaction des autorités turques aux migrations des Afghans. Un programme de coopération mis en place par le ministère des Affaires Étrangères turc permet tous les ans à plusieurs centaines d'étudiants afghans de venir étudier dans les universités turques. Même si une espèce de préférence culturelle joue là encore (les bourses sont attribuées en priorité aux étudiants afghans issus des minorités turcophones), les étudiants migrants ont ainsi la possibilité d'accéder à une éducation qui serait hors de portée s'ils étaient restés en Afghanistan. Certains des étudiants qui viennent en Turquie intè-

9. TARAGHI, Cherie «Afghanis in Zeytinburnu: a cross between "Permanency" and "Transition"» in *Integration in Limbo*, MiReKoc research projects, 2005-2006 p. 68-80.

10. Kirişçi Kemal, «Mirage or Reality: Post-National Turkey and its Implications for Immigration», CARIM Research Report 2009/14, European University Institute, The Robert Schuman Centre for Advanced Studies [En ligne], p. 4-8.

grent cette étape dans leur stratégie migratoire, et voient dans leur séjour en Turquie une opportunité de pouvoir continuer leurs études dans une université européenne. Ainsi, accueillir des migrants peut aussi servir à faire la promotion du système universitaire turc et de ses valeurs culturelles.

Le déploiement d'une politique étrangère envers l'Afghanistan s'explique aussi par la proximité culturelle entre les deux pays, et les liens qui existent entre les deux États depuis l'époque ottomane. Selon l'ambassadeur d'Afghanistan en France : «la Turquie a toujours eu des relations positives avec l'Afghanistan, et une bonne perception de ces relations, enracinée dans une perspective historique». Cependant, l'État afghan voudrait que la Turquie traite de manière plus responsable le problème des migrants transitant par son territoire au lieu de nier leur présence. L'Afghanistan souhaite plus de coopération avec la Turquie, pour organiser le rapatriement des réfugiés ou pour améliorer leur situation lors de leur séjour en Turquie. Cette divergence de vues sur le problème des réfugiés afghans ne donne pas lieu à des tensions avec la Turquie. Au-delà du problème des migrations, on assiste parallèlement à un plus grand volontarisme de la Turquie sur la scène politique internationale depuis quelques années, particulièrement en direction de régions proches culturellement et géographiquement, comme le pourtour sud de la Méditerranée ou l'Asie centrale. Ainsi, début novembre 2011, la Turquie invitait une vingtaine de pays à participer à une conférence sur l'avenir de l'Afghanistan. En marge de cette conférence, Hamid Karzaï et Asif Ali Zardari, présidents de l'Afghanistan et du Pakistan, se sont rencontrés pour désamorcer certaines tensions entre leurs deux pays sous l'égide de la Turquie.

Depuis quelques années, la Grèce s'est retrouvée dépassée par les flux de migrants et isolée du reste de l'Europe, puisque c'est elle qui reçoit 90 % des migrants clandestins entrant dans l'UE. Pour mieux gérer les entrées de ressortissants de pays tiers sur son territoire, l'UE a fait appel à la Turquie pour mieux réguler les flux de clandestins entre leurs deux territoires, dans le cadre de sa politique d'externalisation de l'asile. Les autorités turques ont eu tendance à fermer les yeux sur les nombres importants de migrants présents sur son territoire. Les Grecs se sont souvent plaints du manque de coopération avec les Turcs sur ce sujet, voire d'une certaine passivité de leur part¹¹.

Face à une Turquie désireuse de se rapprocher de l'Europe, Ankara a demandé des contreparties à Bruxelles. Les autorités turques signeraient un accord de réadmission avec les Européens si les pays de l'Union s'engageaient

11. Entretiens avec le chef de la Police de la région Nord-Evros et le responsable presse du Ministère grec de la protection des Citoyens, février 2011.

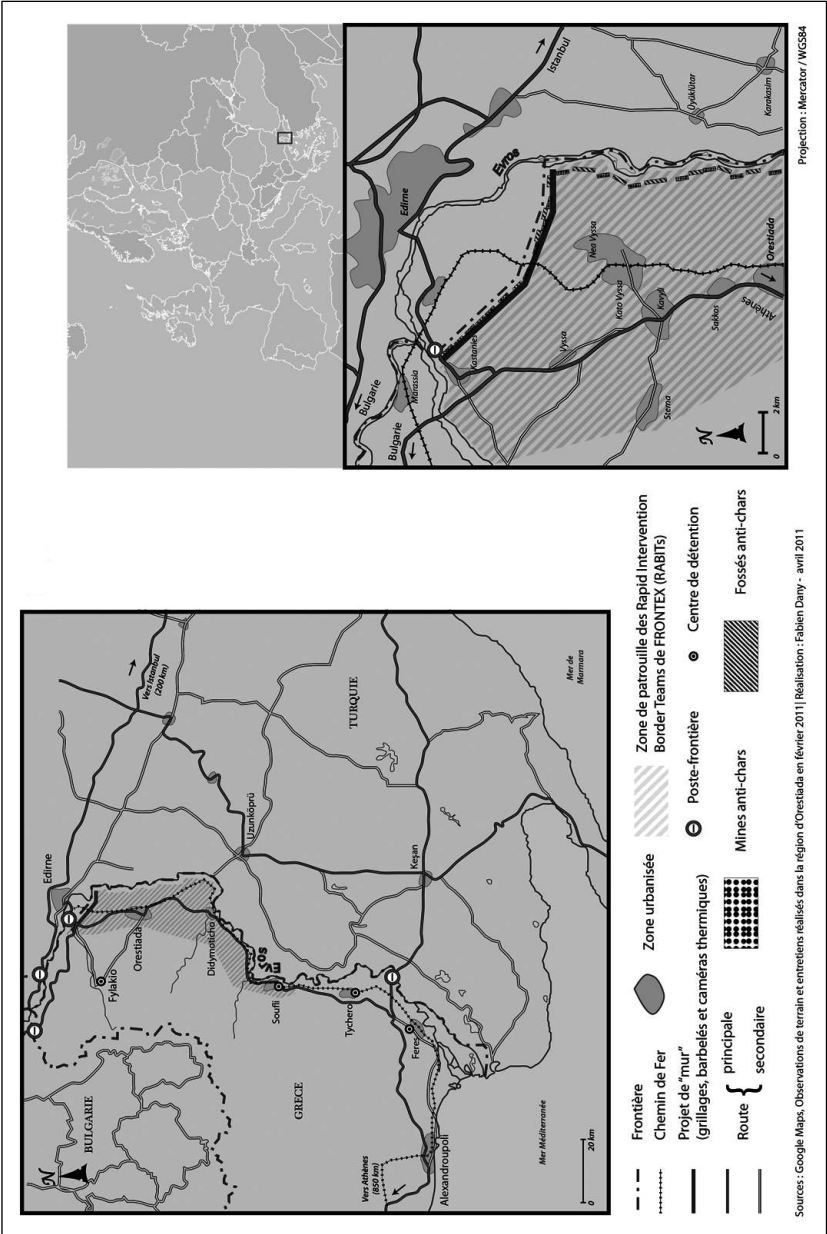
à accorder plus facilement des visas aux ressortissants turcs. C'est ce qui s'est finalement passé début 2011, quand cet accord de réadmission avec la Turquie a été signé. L'introduction du texte de cet accord montre clairement comment le traitement des flux de migration est utilisé comme un outil de négociation : *"The Council underlines the importance it attaches to making further progress in its relations with Turkey and to work together to meet the common challenges of managing migration flows. Taking into account and building on Turkey's obligations and efforts as a negotiating candidate country this cooperation will express the commitment of both sides to work on a basis of solidarity, joint responsibility and common understanding"*¹². Dans ce contexte, la Turquie peut faire pression sur l'Europe en ne contrôlant pas les flux migratoires qui passent par son territoire.

Conclusion

L'étude des flux de migrations en Turquie a permis de montrer comment ce pays est devenu une plaque tournante majeure des mouvements migratoires vers l'Europe. Dans un contexte mondialisé, les flux de migrations forment un système fortement interdépendant des environnements nationaux et internationaux qu'ils traversent. Smaïn Laacher définit l'immigration « comme un processus historique qui lie des pays dans un rapport de domination. L'immigration résulte ou tisse des liens de dépendances entre sociétés¹³. » À la lumière de cette définition, il devient plus aisé de comprendre pourquoi la Turquie négocie un rapprochement avec l'Europe, au détriment des migrants. Cette discussion est difficile car la Turquie souhaite préserver au maximum sa souveraineté et son autonomie. De plus, les Turcs ont intégré à leur démarche la réticence d'un grand nombre d'Européens à leur candidature, et les autorités turques ne sont plus prêtes à faire des efforts sans contrepartie. En outre, le poids de l'économie informelle en Turquie, la facilité avec laquelle les migrants irréguliers viennent alimenter la force de travail de ce secteur gris, et l'importance des flux financiers générés par les réseaux clandestins facilitant le passage des migrants à travers le territoire turc expliquent aussi en partie pourquoi la Turquie n'a commencé que récemment à se préoccuper de la gestion des flux de migrants irréguliers sur son territoire.

12. *Council conclusions on EU-Turkey Readmission Agreement and related issues*, Bruxelles, 24 et 25 février 2011. Consultable en ligne sur : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/jha/119501.pdf

13. LAACHER Smaïn, *L'immigration*, Cavalier Bleu Editions, 23 nov. 2006, p. 8



Carte 2: Un mur pour la frontière gréco-turque ?

Bibliographie

- ASLAN Mustafa, PÉROUSE Jean-François, « Istanbul: le comptoir, le hub, le sas et l'im-passe », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n° 3 | 2003, mis en ligne le 9 juin 2006 : <http://remi.revues.org/index2683.html>
- İÇDUYGU Ahmet, « A Panorama of the International Migration Regime in Turkey », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n° 3 | 2006, mis en ligne le 31 décembre 2009 : <http://remi.revues.org/index3221.html>
- İÇDUYGU Ahmet, « Transit Migration in Turkey: Trends, Patterns, and Issues », *CARIM Research Reports* 2005/04 European University Institute, The Robert Schuman Centre for Advanced Studies
- İÇDUYGU Ahmet, « The Labour dimensions of Irregular migration in Turkey », *Research Reports, CARIM Research Reports* 2006/05 European University Institute, The Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- İÇDUYGU Ahmet, et Sule TOKTAS, « How do smuggling and trafficking operate via Irregular border crossings in the Middle East? Evidence from fieldwork in Turkey », *International Migration*, vol.40 (6), 2002.
- KIRIŞCI Kemal, « Mirage or Reality: Post-National Turkey and its Implications for Immigration », *CARIM Research Report* 2009/14, European University Institute, The Robert Schuman Centre for Advanced Studies [En ligne] : <http://cadmus.eui.eu/dspace/handle/1814/11415>
- KIRIŞCI Kemal, « Reconciling Refugee Protection with Combating Irregular Migration: Turkey and the EU », *Perceptions: Journal of International Affairs*, Vo. IX, No. 2, Été 2004.
- KOSER Khalid, « Why Migrant Smuggling Pays », *International Migration*, Vol. 46 (2) 2008.
- MUTLUER Mustafa, « Les migrations irrégulières en Turquie », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n° 3 | 2003, mis en ligne le 9 juin 2006 : <http://remi.revues.org/index2672.html>
- TAPIA de Stéphane (dir.), *Les nouvelles configurations de la migration irrégulière en Europe*, Rapport de conférence, 12 et 13 novembre 2002, Conseil de l'Europe.
- TARAGHI Cherie, « Afghanis in Zeytinburnu: a cross between "Permanency" and "Transition" » in *Integration in Limbo*, MiReKoc research projects, 2005-2006.
- Interactive Map on Migrations, ICMPD [En ligne], consulté le 6 décembre 2010 : <https://www.imap-migration.org>
- Yasa Dışı Sınır Geçişleri (Statistiques de franchissement illégal des frontières), Genelkurmay Başkanlığı (État-Major de l'Armée Turque) [En ligne], consulté en décembre 2010 : http://www.tsk.tr/10_ARsIV/10_3_Haberler_ve_Olaylar/10_3_5_Yasa_Disi_Sinir_Gecisleri/yasa_disi_sinir_gecisleri_2010.html